



Entrée permanente

Nous consulter

Modalités :

Inscription gratuite et obligatoire auprès de notre secrétariat

Durée :

Le nombre d'heure d'accompagnement est fonction de vos besoins définis avec l'accompagnateur VAE.

Tarif

52€ de l'heure d'accompagnement

Contact

Pour obtenir plus d'information, un devis personnalisé et un dossier d'inscription :

**Mme GRUTUS au
0596603494 ou par mail à
accueil@cemea-martinique.org**

Notre accompagnement à la VAE

L'éducation populaire défend depuis longtemps l'idée de se former tout au long de la vie.

C'est bien l'objectif de cet accompagnement à la valorisation des acquis de l'expérience destiné aux candidats aux formations professionnelles de la filière animation dans différentes mentions et spécialités.

La VAE permet à chaque personne d'exploiter ses expériences pour en obtenir une reconnaissance officielle via la délivrance d'un diplôme.

La VAE aux CEMÉA Martinique

L'introduction de la VAE dans le code du travail a créé le droit pour toute personne, d'obtenir tout ou partie de certification (diplômes, titres professionnels) en faisant valider les acquis de ses expériences.

Par la même, la VAE s'inscrit dans l'esprit de l'éducation permanente et de l'éducation populaire.

En tant que mouvement d'éducation populaire, les CEMEA proposent un accompagnement à la VAE, qui s'inscrit dans une démarche de promotion sociale pour des salariés, des militants ou des bénévoles qui souhaitent accéder à une reconnaissance sociale et professionnelle par le diplôme.

Les CEMEA Martinique sont habilités par la DRJSCS Martinique pour conduire l'accompagnement VAE.

*75% de réussite en 2020
sur quatre candidats*



Siège
10 Rue Lazare Carnot
BP 483, 97241 Fort de France



accueil@cemea-martinique.org
www.cemea-antillesguyane.org



Centre Victor Marty
3 Rue des nénuphars
97232 Lamentin



0596 603494



0596 515726

Les conditions d'accès

La durée de l'expérience requise est de 1 an, soit un minimum de 1607 heures.

L'expérience peut être acquise dans des activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat en rapport direct avec le diplôme visé.

Pour pouvoir démarrer un accompagnement, la personne doit être en possession de son avis de recevabilité délivré par la DJSCS Martinique après étude de la partie 1 du dossier VAE.

Le parcours de l'accompagnement

Dans le cadre de cette démarche, un accompagnement individuel dont le nombre d'heure est défini avec le candidat est proposé et articulé autour de deux phases.

- La première est centrée sur l'appropriation du référentiel du diplôme visé, des compétences attendues et sur le choix des situations à décrire. Il peut être individuel et/ou collectif.
- La seconde s'attache à la méthodologie d'écriture, à la description des situations choisies et à l'explicitation des compétences accumulées ainsi qu'à la préparation de l'entretien final.

L'accompagnement fait l'objet d'une convention entre les CEMEA et le candidat définissant les engagements des deux parties.

La validation

Le diplôme est obtenu après analyse du dossier par un jury réuni par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Le financement :

- prise en charge via un organisme (plan de formation, congé VAE...) pour les salariés du privé (OPCO) ou les agents de la fonction publique (CNFPT)
- d'une prise en charge par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- d'une aide de la CTM
- prise en charge personnel ou CPF



Retrouvez nous ici

<http://cemea-antillesguyane.org>



Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org



Les CEMÉA sont une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1966.
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 97970006097 auprès du Préfet de la Martinique.